



DANS CE NUMÉRO

-  Éditorial
-  Les permanences
-  DOSSIER
Pourquoi établir un
projet d'accueil ?
-  Le label Éco Accueil
Petite Enfance
-  Complément de libre
choix du Mode de
Garde (CMG)
-  Temps Éveil et Jeux

FERMETURES DU RELAIS

13 janvier
13 février matin

En raison de réunions ou formations
programmées à la dernière minute
d'autres fermetures peuvent être
envisagées.
Veuillez nous en excuser par avance.

Journal d'information du RFAM Canton d'Audeux



ÉDITORIAL

Bonjour à toutes et à tous,

La Vice-Présidente, les élus du Syndicat
intercommunal du Canton d'Audeux et les
animatrices du Relais se joignent à moi pour
vous présenter nos meilleurs vœux.

Que 2020 vous apporte, à vous et vos
proches, joie, santé, réussite, et partage.

Le Syndicat du Canton d'Audeux porte une
entière confiance au professionnalisme
des animatrices du Relais qui savent vous
accueillir avec bienveillance dans leurs
permanences, dans les animations et dans les
soirées conférences.

Lise, notre responsable du Relais, sera toujours
là avec son équipe pour vous écouter, vous
informer et accompagner les parents comme les
professionnels de la petite enfance.

Catherine Barthelet et moi-même avons eu à cœur de soutenir les actions du Relais
pendant la durée de notre mandat. Le Relais continuera avec vous.

Nous vous remercions de votre confiance,
Bien sincèrement,



PERMANENCES

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
PIREY Maison des Associations 9h - 12h sur rendez-vous (Lise V.)	CHEMAUDIN- ET- VAUX 9h - 12h sans rendez-vous (Lise V.) 12h - 14h sur rendez-vous	ÉCOLE-VALENTIN Centre d'accueil de loisirs 9h - 12h sur rendez-vous (Lise V.)	PELOUSEY Salle annexe St Martin 9h30 - 11h30 sans rendez-vous (Lise V.)	ANIMATIONS <i>en fonction du planning</i> (Céline B.N.)
CHEMAUDIN- ET- VAUX 13h30 - 18h sur rendez-vous (Lise V.)	CHEMAUDIN- ET-VAUX 13h - 16h sur rendez-vous (Lise V.)	SERRE-LES- SAPINS Salle à droite de la mairie 14h - 17h sans rendez-vous (Lise V.)	MISEREY-SALINES Salle du conseil 14h - 15h30 sans rendez-vous (Lise V.) CHEMAUDIN- ET-VAUX 16h - 17h sans rendez-vous (Lise V.)	CHEMAUDIN- ET-VAUX 13h30 - 16h30 sur rendez-vous (Céline B.N.)



LE MAGAZINE DU RELAIS
CHERCHE SON NOM...
Élus, partenaires, assistantes
maternelles et parents, vous
êtes invités à nous transmettre
vos propositions.

Gérard GALLIOT,
Président du SICA
Maire de Dannemarie-sur-Crête
Conseiller départemental du Doubs

Pendant les vacances scolaires les permanences ont lieu uniquement à CHEMAUDIN-ET-VAUX.

DOSSIER... Pourquoi établir un projet d'accueil ?

Le projet d'accueil ou livret d'accueil est un document écrit dans lequel l'assistant maternel présente son offre d'accueil et décrit son travail en tant que professionnel de la petite enfance. Un tel document peut être un outil précieux.

(D'après l'article de Jeanne Capadono du site Les pros de la Petite enfance)



DONNER UN CADRE PROFESSIONNEL À LA PRATIQUE DE L'ASSISTANT MATERNEL

Le projet d'accueil de l'assistant maternel peut contenir les modalités d'accueil, ses valeurs professionnelles, son projet éducatif, son positionnement dans la relation avec l'enfant et sa famille, les règles de vie dans son espace de travail... Le fait pour l'assistant maternel d'avoir ce document qui encadre ses pratiques renforce son statut de professionnel de la petite enfance. C'est un excellent moyen de mettre ses compétences en valeur.



DONNER UN SENS AU TRAVAIL DE L'ASSISTANT MATERNEL

Dans son projet d'accueil, l'assistant maternel explique ce qu'il fait et pourquoi il le fait.

Ex. : Les différentes activités sont présentées en lien avec les besoins de l'enfant ; l'aménagement de l'espace est présenté en lien avec la sécurité physique de l'enfant...

Le travail de l'assistant maternel n'est pas le fruit du hasard : il est préparé, réfléchi... Tout ce qui est mis en place pour accueillir l'enfant est fait de manière professionnelle.



FACILITER LA COMMUNICATION AVEC LES PARENTS

Un projet d'accueil rédigé de manière claire et structurée, aide à se faire connaître. Lors d'un premier entretien avec la famille, il peut servir de fil conducteur. Le document peut être donné à la famille, afin qu'il soit relu posément à la maison et permette une discussion entre les parents.



VÉRIFIER LA COMPATIBILITÉ AVEC SON FUTUR EMPLOYEUR

Le projet d'accueil, lors de l'entretien permet de s'assurer de l'adéquation entre assistant maternel et parents, surtout sur les valeurs éducatives et les actes du quotidien.



CONTRIBUER À CRÉER UNE RELATION DE CONFIANCE AVEC LES PARENTS

Lors de la décision des parents d'embaucher l'assistant maternel, ils pourront le faire de manière sécurisée avec des critères concrets (informations données dans le projet d'accueil). Les inquiétudes légitimes des parents pourront être sécurisées par le projet de l'assistant maternel.



GÉRER LES CONFLITS AVEC LES PARENTS EMPLOYEURS

En cas de difficulté, le projet d'accueil permet de rappeler les modalités initiales sur lesquelles l'assistant maternel et les parents se sont mis d'accord lors de l'embauche. Le rappel des valeurs professionnelles de l'assistant maternel peut lui permettre de justifier sa décision de mettre fin à son contrat, lorsqu'il estime que ces valeurs ne sont pas respectées et que malgré ses efforts, la situation ne s'est pas améliorée.



SE DIFFÉRENCIER DES AUTRES ASSISTANTS MATERNELS

Le projet d'accueil est unique et personnel. Il est élaboré par chaque assistant maternel en fonction de ses spécificités, ses propres compétences.



VALORISER LA PROFESSION D'ASSISTANT MATERNEL

À travers le projet d'accueil de l'assistant maternel, les parents peuvent constater les avantages liés à ce mode d'accueil : accueil personnalisé, flexibilité, nombre d'enfants accueillis, environnement familial, relation privilégiée avec le professionnel.



LE LABEL ÉCO ACCUEIL PETITE ENFANCE

Écolo crèche, experte en accompagnement au changement de pratique, a mis au point avec le concours de la CNAF, l'UFNAFAAM, l'ACEPP et la FNAPPE une démarche spécifique et un label dédié aux assistants maternels qui souhaitent s'inscrire dans une démarche Développement Durable.

L'objectif est d'améliorer la qualité de vie des enfants et des assistants maternels tout en réduisant l'impact des lieux de vie sur l'environnement. En accompagnant en formation les assistants maternels, en favorisant leur implication dans le projet par un mode d'engagement très actif, cette démarche permet de mettre en place des actions concrètes d'écologie pratique pour chaque professionnel.

Les bienfaits d'une démarche éco-responsable et d'un label sont :

• pour les enfants :

Une meilleure santé : baisse de certaines maladies respiratoires. Augmentation de la créativité au contact avec des éléments de la nature.

Le contact avec la nature renforce la confiance en soi.

• pour les parents :

Une qualité d'accueil améliorée.

Plus grande satisfaction.

Sujet d'échange supplémentaire avec les professionnels.

• **pour les professionnels :**
Monter en compétences sur les sujets du développement durable (alimentation responsable, activités écologiques...).

Être reconnu, valorisé.

Réduire son exposition aux toxiques et polluants.

Faire des achats raisonnés et des économies.

Les étapes de la démarche Éco Accueil

Les professionnels s'engagent à suivre des formations en ligne. Ils réaliseront un diagnostic et ils définiront un plan d'action avec l'association.

L'adhésion coûte 230€ par an pendant trois ans, avec possibilité de prélèvement mensuel.

Et pour les structures collectives ?

L'association a mis en place le label Écolo crèche.

Pour plus d'informations :
www.ecolo-creche.fr

Contact : ecoaccueil@ecolo-creche.org



COMPLÉMENT DE LIBRE CHOIX DU MODE DE GARDE (CMG)



CMG : du changement pour les enfants de plus de 3 ans

Le CMG est une aide financière versée pour compenser le coût de la garde d'un enfant de 0 à 6 ans. Son montant varie en fonction des revenus du foyer, de l'âge et du nombre d'enfants, ainsi que du mode de garde choisi (assistante maternelle, garde à domicile, micro-crèche...).

Cette prestation mensuelle prend en charge jusqu'à 85 % des frais de garde. Jusqu'à présent, son montant était diminué de moitié aux 3 ans de l'enfant.

La nouveauté ? À partir de janvier 2020, le CMG sera versé au montant applicable aux enfants âgés de 0 à 3 ans jusqu'à la rentrée scolaire de septembre qui suit les 3 ans. Pour en bénéficier, il faut que l'enfant soit né entre le 1^{er} janvier et le 31 août. En effet, aujourd'hui, les familles dont les enfants sont nés en début d'année sont pénalisées, car elles voient leur prestation diminuée de moitié du simple effet de l'âge de 3 ans.

Plus d'informations sur <http://www.caf.fr>

Source :

<http://www.caf.fr/allocataires/vies-de-famille/futur-parent/garde-d-enfant/cmg-du-changement-pour-les-enfants-de-plus-de-3-ans>

Réforme du CMG, un numéro dédié pour les familles en difficulté

La réforme du CMG concerne 850 000 familles qui emploient un assistant maternel ou une garde à domicile. La très grande majorité de ces parents bénéficie aujourd'hui des avantages de cette réforme : des démarches plus simples, un gain en trésorerie. 30 000 parents employeurs ont été en difficulté du fait du non versement du CMG et du prélèvement à tort des cotisations sociales pour l'emploi d'un assistant maternel agréé, soit 3,5% des familles. Les équipes de Pajemploi et des Caf, conscientes des difficultés qui peuvent en résulter pour les familles et les salariés, se sont mo-

bilisées dès les premiers signalements pour rétablir les personnes dans leurs droits. Depuis juin, près de 22 000 cas ont été résolus par le versement de l'aide et le remboursement des cotisations prélevées à tort.

À ce jour, Pajemploi et la Cnaf travaillent à résoudre les difficultés de près de 8 000 familles employeuses. Dans l'attente de la résolution de ces dossiers qui demandent un traitement individuel, des dispositifs spécifiques sont mis en place :

- Des acomptes peuvent être versés sur demande, en fonction de la situation de l'allocataire, dans l'attente du versement de la prestation due. Depuis mai, 4 139 acomptes sur prestation, d'un montant moyen de 670 €, ont été versés à 2 273 allocataires ; des remboursements des cotisations prélevées à tort sont réalisés ;
- Une commission d'urgence sociale a également été mise en place dès les premiers signalements en complément des dispositifs d'accompagnement sociaux pour attribuer des aides financières personnalisées aux familles en difficulté.

Par ailleurs, un **numéro non surtaxé** est mis à disposition des familles en difficulté depuis lundi 25 novembre.

Les personnes concernées peuvent contacter les équipes de Pajemploi au **0 806 804 229** du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Enfant en situation de handicap : augmentation du CMG

Le montant maximal du CMG est revalorisé de 30% pour les familles ayant un enfant bénéficiant de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH).

Un décret du 30 octobre 2019 prévoit une majoration de 30% du montant maximal du CMG de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) pour les familles dont l'un des enfants est en situation de handicap.

Cette majoration concerne les ménages bénéficiant de l'AEEH. Elle s'applique aux gardes réalisées depuis le 1^{er} novembre.

Source :

<https://mon-enfant.fr/enfant-en-situation-de-handicap-augmentation-du-cmg>



Le sac à comptines ou à histoires

Réalisé par Carol, assistante maternelle sur le secteur

Venez faire la rencontre de cette jolie tortue lors des temps d'éveil et jeux du Relais.

Le principe est de cacher des peluches ou des objets faisant référence à des livres ou des comptines dans son gros ventre.

Le gabarit ne pouvait pas être glissé dans le journal. Il est disponible sur simple de demande auprès des animatrices.

Durée de la réalisation : 2h environ



Les temps « ÉVEIL ET JEUX » du Relais

Ces temps s'adressent aux assistant.e.s maternel.le.s, gardes à domicile, parents, et **enfants de 0 à 6 ans**. Ils se déroulent **de 9h30 à 11h**.

SUR INSCRIPTION. Merci de prévoir une paire de chaussons.

Au programme : jeux libres, comptines, histoires, rondes...
De jolis moments de partages en perspective !

JANVIER

Lundi 6 PIREY
Mardi 7 CHEMAUDIN-ET-VAUX
Vendredi 10 MISEREY-SALINES
Jeudi 16 ÉCOLE-VALENTIN
Vendredi 17 LES AUXONS
Mardi 21 CHAUCENNE
Mardi 28 POUILLEY-LES-VIGNES,
éveil musical avec Nicolas Cagnoni
Vendredi 31 PELOUSEY

FÉVRIER

Lundi 3 PIREY
Vendredi 7 MISEREY-SALINES,
Mardi 11 CHAUCENNE
Vendredi 14 LES AUXONS
Mardi 18 POUILLEY-LES-VIGNES
Jeudi 20 ÉCOLE-VALENTIN
Vendredi 21 PELOUSEY

Recette

Crêpes nature légères au son d'avoine

Recette transmise par Patricia,
assistante maternelle sur le secteur

Ingrédients

500 ml de lait
200 g de farine de blé
50 g de son d'avoine
3 oeufs
1 c. à soupe de sucre
1 pincée de sel

Préparation

Mélangez les ingrédients secs dans un saladier. Creusez un puits au centre. Cassez-y les oeufs un à un et mélangez, puis versez peu à peu le lait toujours en remuant. Fouettez bien pour éviter les grumeaux. Laissez reposer une trentaine de minutes au moins.

Faites cuire les crêpes : versez une louche de pâte dans une poêle beurrée et laissez cuire 3 minutes sur chaque face.

SOIRÉE D'ÉCHANGES : L'alimentation de l'enfant, Bien manger pour Bien grandir



5 février 2020 à PELOUSEY,
de 18h30 à 20h30
maison de la Noue, salle du périscolaire

Gratuit sur inscription
au 06.32.15.35.42
rfam.sica@francas-doubs.fr

Espace convivial
pour les
enfants
sur inscription

Animée par Laëticia CAMPOS, accompagnatrice à la parentalité et naturopathe
Organisée par Les Francas de PELOUSEY et le RFAM du Canton d'AUDEUX



FORMATIONS CONTINUES DESTINÉES AUX ASSISTANTES MATERNELLES

Pour 2020, nous avons choisi de mutualiser les formations avec d'autres Relais. Ainsi nous vous proposons ce catalogue de formation plus dense et varié.

Les places pour chaque formation sont limitées. Si vous êtes intéressée merci de vous adresser directement auprès des Relais organisateurs, ou auprès de nous.

THÈME DE LA FORMATION	DATES	LIEU	RELAIS ORGANISATEUR
Adapter sa communication avec l'enfant selon Faber & Mazlish	25/01, 08/02, 15/02	Besancon	RPE Besançon
	04/04, 18/04, 16/05	Besançon	RPE SEEB
	07/11, 14/11, 28/11	Saône	RPE Plateau
	16/05, 06/06, 20/06	Boussières	RPE Boussières
Se certifier Sauveteur Secouriste du Travail	02/06, 03/06	Besançon	RPE SEEB
Recyclage SST	18/01	Devecey	RPE Devecey
	07/03	Besancon	RPE Besançon
	En attente	Boussières	RPE Boussières
Construire son livret d'accueil	27/01, 08/02 matin, 22/02 matin	Besançon	RPE SEEB
Gérer les situations difficiles	26/09, 10/10	Besançon	RPE SEEB
Gestion du stress	21/03, 04/04	Besançon	RPE Besançon
	<i>Sur temps de travail de sept. à nov.</i> En attente de dates	Quingey	RPE Quingey
	8/02, 15/02	Fraisans	RAM Jura Nord
Parler avec un mot et un signe	22/02, 14/03, 28/03	Geneuille	RPE Devecey
Langue des signes française adaptée au bébé	25/01, 01/02, 15/02, 21/03, 04/04	Besançon	RPE Besançon
Se former aux outils de communication sur internet et aux réseaux sociaux <i>Attention CPF</i>	28/03, 20/06 <i>+ 32h à domicile</i>	Saône	RPE Plateau
Formation Bureautique	14/03, 16/05 <i>+ 32h à domicile</i>	Besancon	RPE Besançon
Se former au logiciel bureautique Word	26/09, 21/11 <i>+ 32h à domicile</i>	Boussières	RPE Boussières
S'occuper d'un enfant né prématurément	En attente de dates	Boussières	RPE Boussières
Intégrer des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement	En attente de dates	Quingey	RPE Quingey

QUELQUES EXPLICATIONS :

Dans le cadre du Plan de développement de compétences vous bénéficiez :

- de 58h de formation pour l'année 2020 (formation sécurité incluse).
- vous devez avoir un parent employeur-facilitateur qui autorise votre inscription en formation.
- vous percevez une allocation de formation de 4,47€ net par heure de formation.
- les frais de repas (11€ max) et les frais kilométriques (0,211€ par km) sont pris en charge.

Si vous partez en formation pendant votre temps de travail :

- vous devez avoir l'accord de tous vos employeurs.
- votre salaire est maintenu (votre rémunération sera basée sur le tarif de l'employeur facilitateur).

